DE

## L'INSTRUCTION PUBLICOE ET DES BEAUX-ARTS

BEAUX-1978.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

du Presbytère à Sarre-Union (Bas-Rhin)

ARRETE:

ARTICLE PREMIER.

Le portail d'entrée de la maison sise 1 Rue

or more returns your an infile our statute approved to the order of the contract of
Will be designed on the street only the attending through
appartenant à M. Michel Pickel,
200 200
inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
ART. 2.
ARI. 2.
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune d a Sarre-Union
et au propriétaire,
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.
Paris, le 21 AVR 1934
PAR DELEGATION SPECIALE:
Le Nirecteur Général des Beaux-Arts
and Automores and such streets are the an entry thous as a manager

22-484-J. 4244-29. [10713]